

Datar



Service Intelligence Territoriale

Synthèse critique n° 1

A propos du livre de Jacques Lévy

**« Réinventer la France - 30 cartes pour une nouvelle géographie » - Fayard-
2013**

A retenir

1. La France est dorénavant entièrement urbanisée, les campagnes ne sont plus qu'une figure particulière du monde urbain, du mode de vie urbain
2. L'urbanité est faite d'une hybridation de densité et de diversité sociologique ou fonctionnelle, d'une capacité de s'exposer à l'altérité
3. L'ensemble du territoire se découpe en 5 gradients d'urbanité: centre et banlieue (catégories classiques), périurbain, hypo-urbain et infra-urbain
4. Le territoire est un archipel de bulles urbaines et métropolitaines flottant sur des espaces interstitiels
5. Ces bulles métropolitaines connaissent une grande productivité, en particulier Paris, elles « tirent » le reste du territoire
6. L'incapacité idéologique de l'Etat à comprendre cette mutation fait que ses politiques publiques produisent de l'injustice spatiale au nom de l'égalité sociale
7. Il y a des injustices proprement spatiales, l'injustice spatiale n'est pas la simple projection d'injustices sociales
8. L'espace est différencié, cette différenciation est une richesse, inégalités et différences ne sont pas synonymes. La justice suppose une égalité dans la différence
9. Plutôt qu'un aménagement du territoire décalé car centré sur le rural au nom de l'équilibre territorial, plutôt qu'une décentralisation par blocs dans le millefeuille, il convient de bâtir un nouveau contrat géographique
10. Celui-ci doit faciliter le sur mesure pour coller aux pratiques territoriales et la géométrie variable pour construire le bien public. Il doit privilégier les grandes mailles et le modèle de la fédération, s'appuyer sur les espaces civils.

Mots-clé

Urbanité, espace, métrique, cartogramme, justice spatiale, étatismes, égalité des territoires, corporatisme spatial, différenciation, espaces civils, spatialités

Le parti pris d'un géographe

Jacques Lévy prend le parti de centrer la focale sur **l'espace** pour décrypter l'évolution de la société française contemporaine, une notion qu'il préfère à celle de « territoire » qui suppose une surface close, périmétrée, comportant une dimension politique ou institutionnelle. C'est par exemple le territoire de la Nation, qui constitue encore l'espace de référence unique des français alors qu'ils vivent dans un monde globalisé. Ce sont les découpages électoraux qui privilégient les surfaces et non les gens (cantons).

Or, le territoire explose hors de ses limites sous les coups de la mobilité. **L'espace, ouvert, composé de flux, est donc le terme le plus approprié pour rendre compte des transformations sociétales actuelles.** Il s'agit de passer d'un espace à deux dimensions, constitué de points, de surfaces et de lignes, à des **volumes**, de changer de métrique.

Les thèses principales

1 - Un territoire totalement urbanisé par gradients

La thèse principale de l'ouvrage est que la France est désormais **entièrement urbanisée**. L'urbanisation absolue, définie comme le passage quantitatif du monde rural au monde urbain, est achevée en France. Ce qui reste des campagnes constitue dorénavant une figure particulière de l'univers urbain.

Le territoire français ainsi est appréhendé au prisme de **gradients d'urbanité** différenciés en fonction de leur densité et de leur diversité, de fait, de leur proximité au centre.

Jacques Lévy distingue ainsi 5 gradients d'urbanité couvrant l'ensemble le territoire :

1 - **centre** et

2 - **banlieue**, catégories classiques de l'histoire urbaine ;

3 - **périurbain** (qui peut être aisé – l'« anneau des seigneurs » - ou modeste) ;

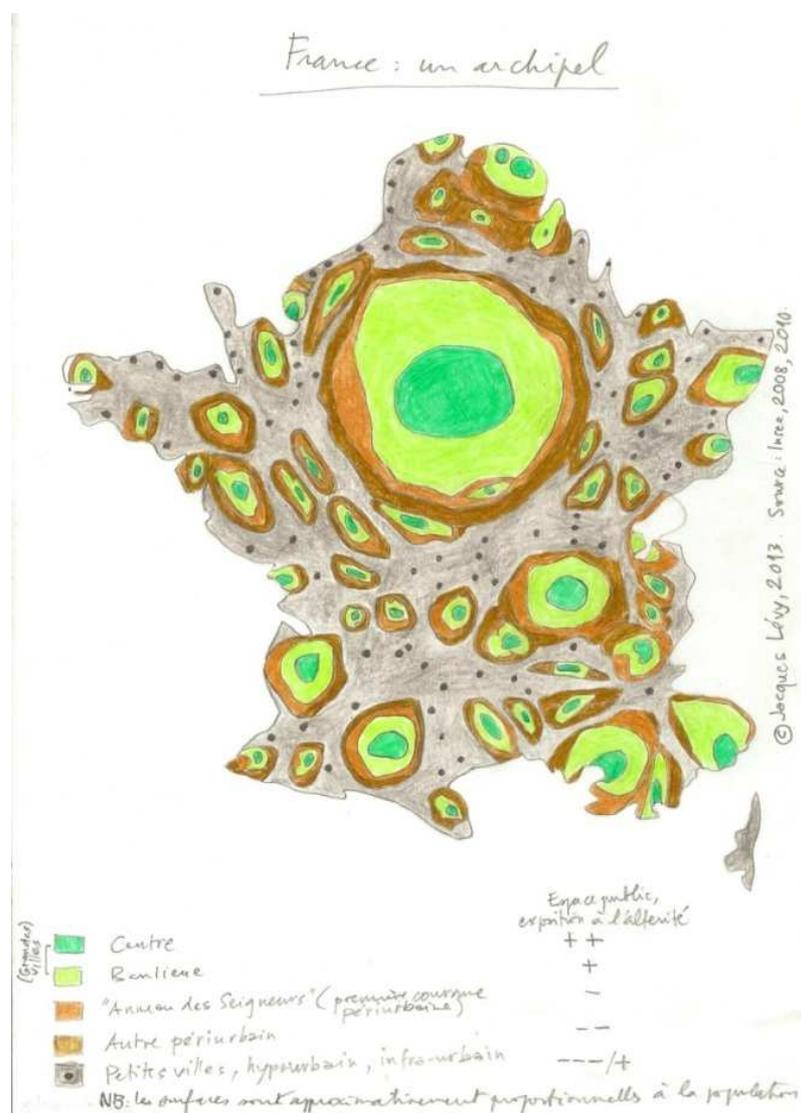
4 - **hypo-urbain** (marges des aires urbaines) ;

5 - **infra-urbain** (interstices).

Les étymologies choisies ne sont pas neutres. Le centre constitue la figure idéale de **l'urbanité** définie comme **hybridation de densité et de diversité sociologique ou fonctionnelle** et **capacité de s'exposer à l'altérité**. La banlieue est arrimée au centre, le périurbain s'articule à l'urbanité idéale, l'hypo-urbain est urbain mais plus faiblement, l'infra-urbain est urbain mais représente une sous-urbanité, comme on peut parler de sous-développement. Tout cela se couple à un effet structurel de **taille** d'une ville qui produit la capacité à multiplier les liens entre acteurs

et objets. Ce faisant, l'auteur remet en cause la classification de l'INSEE qui distingue des aires urbaines et des aires d'emploi de l'espace rural¹. Il reclasse dans l'urbain et ses différents gradients nombre d'éléments qui pourraient s'apparenter à du rural (communes isolées, communes multipolarisées, communes de plus de 2000 habitants abritant un pôle d'emploi de moins de 15 000 emplois, etc.).

Les images illustrant l'urbanisation de la France prennent alors l'allure d'une évidence. On observe une dilatation spatiale et un continuum « civilisationnel » (dans le sens de la généralisation d'une civilisation urbaine) allant du centre à l'infra urbain et prenant la forme de tâches d'huile, de bulles. En leur sein, l'auteur repère deux modèles d'« urbanité » et de choix résidentiels, l'un valorisant la centralité, la diversité et la mixité (les urbanophiles), l'autre, la dispersion, la fragmentation et le repli sur soi (les urbanophobes).



Source : Jacques Lévy. Dessin exclusif pour Slate.fr – 14 juillet 2013

¹ L'aire urbaine comprend un pôle d'au moins 5000 emplois et regroupe des communes dont 40% au moins des actifs migrent quotidiennement de la commune pour travailler dans l'aire urbaine. L'aire rurale comprend un pôle d'au moins 1500 emplois, n'appartient pas à un espace à dominante urbaine et regroupe des communes dont 40% au moins des actifs migrent quotidiennement de la commune pour travailler dans l'aire rurale.

Un territoire d'archipel²

La figure en est simple : le territoire est devenu une seule métropole en réseau dont le TGV est le RER (métaphore de Michel Serres). Paris et quelques grandes villes constituent des bastions de forte productivité formant un archipel territorial. Les cartogrammes présentés (richesse, diplômes, propriétaires, célibataires, transports) opposent une France des métropoles à une France hors métropole, des fonctions d'innovation économique et sociétale à des fonctions déqualifiées économiquement et disqualifiées sociologiquement. L'effet optique d'îles flottant sur l'océan territorial est renforcé par les contours noirs dessinés autour des urbaines (elles-mêmes redéfinies statistiquement). Au sein des aires urbaines, les gradients d'urbanité sont visibles.

Le vrai et le juste

Pour illustrer sa thèse principale d'urbanisation généralisée, l'auteur s'appuie donc sur 30 **cartogrammes** (technique anciennement appelée anamorphose) redonnant la primauté à la population plutôt qu'à la surface. Ils sont là pour donner une nouvelle compréhension de l'espace, une vérité occultée par la nostalgie rurale. Et dire le vrai sur l'espace conduit à en dire le **juste**.

2 - Justice spatiale ou égalité des territoires ?

Des injustices proprement spatiales

D'abord, l'auteur emploie le terme de **justice** plutôt que celui d'égalité, trop fortement connoté et pouvant mener à un égalitarisme producteur d'inégalités.

Ensuite, il souligne toute l'importance de la **composante spatiale du social**, notamment lorsqu'il est question de justice. Autrement dit, **le spatial dispose d'une capacité quasi autonome à produire des injustices sociales**, il n'est pas simplement un écran où se projettent des réalités (ici des injustices) non spatiales (la différenciation des groupes sociaux par ex). Plus tragique : **nier les injustices proprement spatiales contribue à les aggraver** et, ce faisant, à approfondir le sentiment d'injustice que ressent la société française aujourd'hui. Il y a donc urgence à inverser le regard.

L'étatisme français fonde les mécanismes de l'injustice spatiale

Les exemples donnés démontrent que **l'idéologie de l'égalitarisme républicain** conduit à l'égalitarisme territorial et produit par nature de l'injustice spatiale dont les mécanismes sont invisibles. C'est le cas également des découpages électoraux qui se calent sur les superficies et non les densités, faisant que l'on compte certains citoyens moins que d'autres, les kilomètres-carrés prenant le pas sur la population.

Par nature, considérer l'espace comme uniforme et isotrope fait que l'injustice spatiale n'est pas l'effet pervers de politiques justes mais imparfaites, mais le **fondement même de l'étatisme historique français** (« l'Etat géopolitique français s'est constitué comme un empire »).

² ANDRIEU D., LEVY J., « L'archipel français », *EspacesTemps.net*, Objets, 27.07.2007 – http://www.espacestemp.net/articles/lrsquoarchipel_francais/

L'auteur donne alors sa vision de l'espace: **l'espace est différencié, cette différenciation est une richesse, inégalités et différences ne sont pas synonymes.**

Aménagement du territoire, l'Etat contre la ville

En conclusion du débat sur la justice spatiale, **l'exemple de la politique d'aménagement du territoire vient illustrer la perversion du discours étatique.** Fondamentalement, selon Jacques Lévy, l'aménagement du territoire est une politique d'inspiration pétainiste, donnant la part belle à l'équilibre du territoire, donc au rural et à la paysannerie au détriment des villes, que, par définition, elle hait, en particulier Paris.

Pour Lévy, les villes sont historiquement et mondialement les moteurs de la croissance et il y a lieu de renforcer leur compétitivité. La politique d'aménagement du territoire, au nom de l'égalité territoriale, organise des transferts sociaux massifs depuis le centre productif (l'Île de France) vers les périphéries peu productives (rural, villes petites et moyennes), obérant du même coup les capacités d'entraînement des villes sur le territoire, seule garantie de croissance. La justice spatiale est donc étouffée par l'affaiblissement programmé des villes.

L'horreur géographique

D'où, pour l'auteur, la prééminence du **discours** d'aménagement du territoire sur les actes, de manière à maintenir l'équilibre politique sous couvert d'équilibre territorial. Le territoire y apparaît comme un sujet politique en lui-même, indépendant de ses habitants, ce qui constitue un déni de démocratie. Les discours du « scénario de l'inacceptable » (Monod) ou plus tard, de la « fracture territoriale » (Pasqua), sont donnés comme exemples de discours convoqués par l'Etat aménageur pour dénoncer la métropolisation et la mondialisation.

La faiblesse française vient donc des relations particulières de l'étatisme avec son espace et en particulier, du manque de grandes villes motrices en complément de Paris. Cette figure constitue une véritable **horreur géographique**.

3 – Un nouveau mode de gouvernement : le contrat géographique

En conclusion, Jacques Lévy plaide pour un nouveau contrat géographique pour construire les principes d'une véritable **justice spatiale**. Quelles sont alors les conditions de ce contrat ?

D'abord en finir avec la dé-centralisation³ : abandonner le transfert éclaté des compétences vers le millefeuille territorial pour privilégier la construction d'un véritable pouvoir local, privilégier les grandes mailles, les aires urbaines, la région, la nation et l'Europe... et le Monde ! Ici, l'auteur fustige la fragmentation des intercommunalités au sein des grandes aires urbaines et leur déficit démocratique. Il est question du « **corporatisme spatial fondateur** » du retard français.

La réinvention d'une architecture territoriale doit donc être guidée par les **espaces civils**, ceux des citoyens, des habitants mobiles, de leurs agirs spatiaux. Ce sont eux qui différencient le territoire et non les espaces politiques. Les espaces de référence des individus étant multiples, le fédéralisme à toutes les échelles peut constituer une solution, puisqu'il emboîte des espaces

³ FLOQUET Ch (dir), Pour en finir avec la dé-centralisation, L'Aube/Datar, 2002

égaux entre eux, tout en les incluant les uns dans les autres. La question de la représentation politique de citoyens se déplaçant dans des espaces flous (l'« habiter polytopique ») est résolue par l'appel à la **démocratie participative**.

Regards critiques

Des assertions abruptes qui nous questionnent

Le but de l'ouvrage de Jacques Lévy consiste à aérer la pensée géographique et à dynamiser le regard porté sur les évolutions territoriales. Or, mises bout à bout, certaines de ses assertions finissent par constituer une pensée fermée : l'aménagement du territoire a été conçu pour maintenir l'espace rural en survie, il s'est toujours opposé à la ville, la France est entièrement urbanisée, la mobilité est dorénavant inscrite dans les gènes de tous les français, Paris et les métropoles sont les seuls espaces productifs, les politiques de redistribution spatiale créent de l'inégalité spatiale au détriment des plus pauvres de ces espaces productifs, la région et quelques grandes villes sont les seuls espaces pertinents et légitimes, la classe politique française est entièrement rentière et conservatrice, elle pousse à la reproduction du mille feuilles territorial, etc.

Néanmoins, elles nous questionnent et peuvent susciter controverses et regards critiques.

La thèse du territoire entièrement urbanisé

Cette thèse veut s'opposer au nouveau zonage territorial de l'INSEE qui distingue des aires urbaines (grandes, moyennes, petites) et des aires d'emploi de **l'espace rural**, ce qui affirme donc l'existence du rural. Le sauvetage statistique du rural est-il idéologique ? Jacques Lévy fustige les critères retenus par l'institut de statistique qui oblige dorénavant les communes, pour être classées « urbaines », à disposer de plus de 5 000 emplois. Tous les pôles d'emploi des petites villes basculent donc dans le rural, ce que conteste vivement Jacques Lévy. L'auteur recalcule donc l'ensemble des données, reclasse dans l'urbain et ses différents gradients tous les éléments « ruraux » qui pour lui, relèvent de l'urbain et construit ses cartogrammes (les bulles) sur cette base.

La question des seuils est au cœur de la polémique. Déjà, en 1983 et après les 60 terrains enquêtés par le programme Observation du changement social du CNRS, Henri Mendras considérait que le seuil du rural devait être fixé quelque part **entre 10 000 et 20 000 habitants**⁴. Récemment, Magali Talandier analysait le renouveau du rural et remarquait que le seuil des 2 000 habitants avait été calculé en 1872 pour définir les communes en déclin démographique, le rural devant être assimilé à une perte de population⁵. Le débat n'est donc pas clos et oppose de manière bipolaire les tenants du tout urbain à ceux du rural reconfiguré (les « nouvelles campagnes »⁶). Il s'agit à présent de proposer d'autres termes et processus rendant mieux compte d'un **entre deux** jamais vraiment exploré...ni aménagé.

⁴ MENDRAS H, « Plaidoyer pour une politique de développement rural », Revue de l'OFCE, n° 4, 1983.

⁵ TALANDIER M, « Le renouveau du rural », in Pôles d'excellence rurale, regards sur une politique territoriale, dir P De Roo, à paraître, 2015

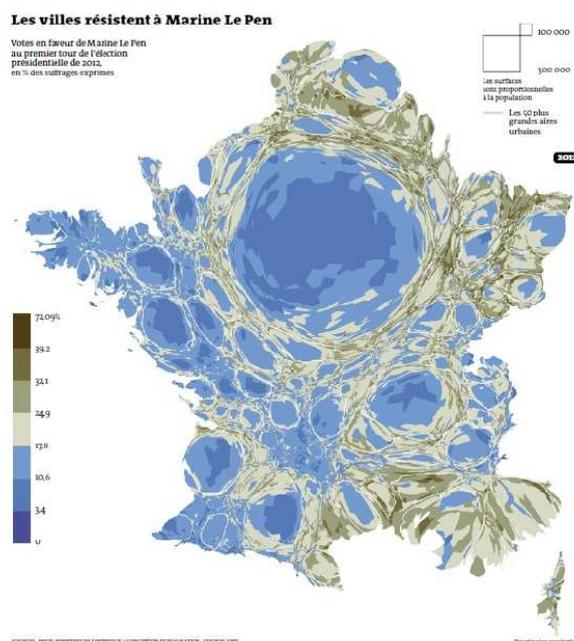
⁶ KAYSER B.(dir), Naissance de nouvelles campagnes, DATAR/Éditions de l'Aube, 1994

Ville, urbain, urbanisation

Ville, urbain, urbanisation, l'auteur emploie indistinctement ces mots pour désigner la ville, l'urbanité et la productivité. La compacité, la concentration des fonctions, l'ouverture sur l'extérieur, caractérisent la ville. Là domine une définition **fonctionnelle**. L'urbanisation, elle, désigne une morphologie territoriale, celle de la densification des **territoires bâtis**. Peut-on alors, pour désigner la diffusion résidentielle, utiliser un oxymore, les « campagnes urbaines » ? La même ambiguïté ou polysémie touche les termes de métropole et métropolisation. La métropole est un portefeuille de fonctions, la métropolisation désigne principalement l'extension du bâti formant des plaques de peuplement, même si nous y voyons, à la DATAR, la polarisation des fonctions supérieures. On désigne souvent par « aires métropolitaines » de grandes nébuleuses urbaines comme le littoral méditerranéen, mais quels caractères de métropolitité⁷ ont-elles, si ce n'est la dispersion des fonctions ? Il semble urgent de clarifier l'usage des mots et l'analyse de ces processus.

Gradient d'urbanité ou zonage anthropologique ?

Pour Jacques Lévy, Paris et quelques grandes villes constituent des bastions de forte productivité, elles se constituent en archipel territorial. Au sein des bulles urbaines, les gradients d'urbanité révèlent des modes de vie, un rapport à l'espace public et à l'autre, en dégradation permanente. Au centre, la densité et son empreinte écologique faible, la productivité, la valorisation de l'espace public et l'ouverture à l'altérité, cette mixité étant elle-même un facteur d'économie créative. A l'infra urbain, le refus de la transition écologique, la faible productivité, l'individualité, le refus de l'autre, le vote Front national. La différenciation des trajectoires territoriales s'explique exclusivement par la position dans le gradient d'urbanité. Quant au rural, c'est un résidu.



Source : Jacques LEVY, Le Monde, 25 avril 2001

⁷ DE ROO P., « La métropolitité », in *Le développement local*, Actions et recherches sociales, n° 4, décembre 1991 janvier 1992

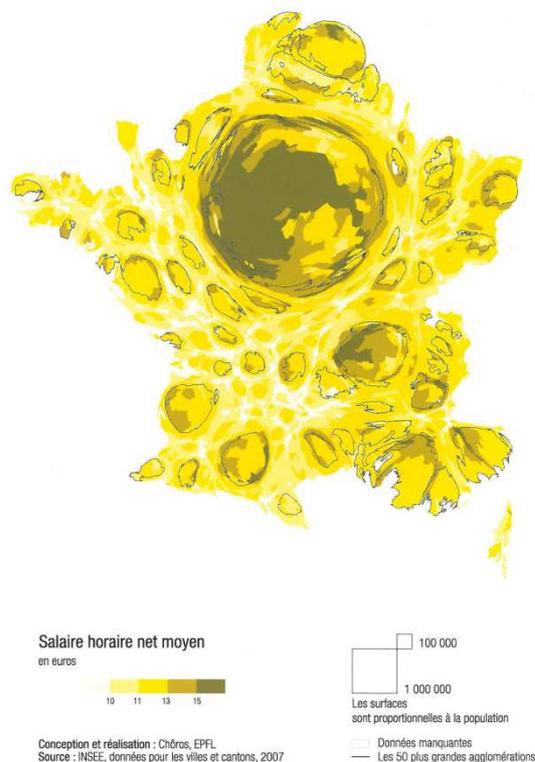
A l'inverse, Hervé Le Bras et Emmanuel Todd⁸ expliquent préférentiellement la différenciation des trajectoires des territoires par leur position dans des espaces anthropologiques particuliers, marqués historiquement par le modèle familial, la religion ou la situation géographique.

Les limites du gradient d'urbanité

La richesse n'est pas liée au gradient d'urbanité

Si l'on chausse ces lunettes, on observe fréquemment des effets d'anthropologie territoriale qui dérogent largement à ceux du gradient d'urbanité. Par exemple, en dehors de la bulle parisienne, **la richesse n'est pas liée au gradient d'urbanité** et se trouve à la périphérie des aires urbaines et souvent à l'extérieur, les phénomènes de fuite des villes touchant fortement les populations aisées. Ce constat ne contredit pas les thèses à la mode de Christophe Guilluy⁹, reléguant la France pauvre en dehors des métropoles. La France péri, hypo ou infra urbaine de Lévy est en fait constituée d'une nébuleuse de stratégies résidentielles hors des villes (à plus ou moins grande distance, périurbanisation ou migrations lointaines dans les « nouvelles campagnes »), **touchant toutes les catégories sociales et tous les âges**. C'est parce que ces mouvements sont mixtes socialement qu'ils provoquent en retour une volonté de distinction territoriale, donc une ségrégation spatiale considérée par Lévy comme un indicateur de sous-urbanité, comme si la segmentation ne touchait pas les grandes villes.

Carte 19. La richesse des Français



Source : Jacques LEVY

⁸ LE BRAS H, TODD E, *L'invention de la France*, Hachette Pluriel, 1981 et *Le mystère français*, La République des idées, Seuil, 2013. Un numéro de Synthèses sera consacré à la comparaison des deux ouvrages.

⁹ GUILLUY Ch, *Atlas des nouvelles fractures sociales en France*, L'Harmattan, 2004.

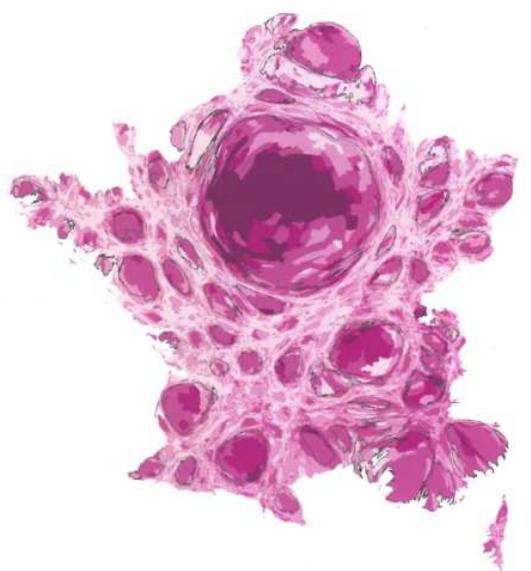
Sud-est, un véritable laboratoire de la transition territoriale

Autre exemple. Sur l'ensemble des cartogrammes, on constate des territoires qui dérogent au gradient d'urbanité alors qu'ils abritent de très grandes villes. C'est le cas de la région PACA qui pourrait être considérée comme un archétype de la transition territoriale plutôt que Paris ! Ici, point de bulles métropolitaines, le territoire méridional, véritable palimpseste de mouvements migratoires accumulés depuis des décennies, prend la forme d'un éventail dont les lamelles s'ouvrent indistinctement sur un tiers territoire, ni rural ni urbain, où les contours des villes (trois parmi les plus peuplées de France – Marseille, Toulon, Nice) s'estompent. Ici se mêlent anthropologie territoriale et trajectoires migratoires, il semble impossible d'y déceler un quelconque gradient d'urbanité.

Les contradictions d'une approche bipolaire urbanité / résidu rural

A l'évidence, la France des diplômés s'oppose à une France des ouvriers qui emplit les interstices des grandes aires urbaines, le cas de Paris étant fortement clivé. La même dualité oppose la France des célibataires, très fortement marqués par la centralité urbaine et les autres situations matrimoniales. Le même constat vaut pour les transports publics qui sont directement corrélés à la densité urbaine.

Carte 20. La France des diplômés



Bac + 2 et plus
parmi les plus de 15 ans
en %

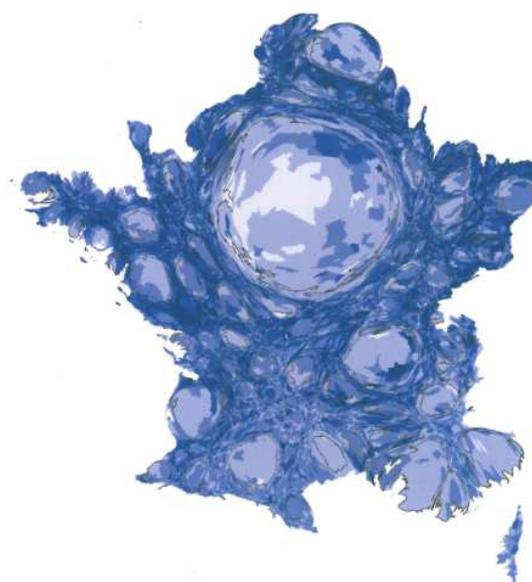


Conception et réalisation : Chéros, EPFL
Source : INSEE, données communales, 2006

100 000
1 000 000
Les surfaces
sont proportionnelles à la population

— Les 50 plus grandes agglomérations

Carte 21. La France ouvrière



Ouvriers
dans la population active
en %



Conception et réalisation : Chéros, EPFL
Source : INSEE, données communales, 2006

100 000
1 000 000
Les surfaces
sont proportionnelles à la population

— Les 50 plus grandes agglomérations

Source : Jacques LEVY

Mais lorsque Jacques Lévy cartographie le taux d'activité global, les territoires de la centralité urbaine apparaissent évidés, **les actifs se situant largement dans les territoires « interstitiels »** ou les marges, considérés comme infra ou hypo urbains (hormis Paris qui constitue à cet égard une mosaïque de situations). C'est que les trajectoires résidentielles dictent dorénavant en grande partie la localisation des emplois. Dans un contexte de découplage des lieux de production d'avec les lieux de consommation, l'implantation des entreprises est souvent dictée par la proximité du marché final de consommation, les bassins de résidence. Il faut y ajouter les emplois de services à la personne, dont la croissance est directement proportionnelle aux résidents présents.

Carte 22. La France des actifs



Source : Jacques LEVY

Aménagement du territoire : la mobilisation productive

Jacques Lévy réduit la politique d'aménagement du territoire à une volonté de répartition égalitariste des revenus sur le territoire, dans une conception jacobine et patrimoniale ruraliste qui amputerait les villes de leurs facteurs de croissance. On touche ici aux limites d'une approche purement géographique et politiste.

Notre analyse est autre : l'aménagement du territoire a eu pour objectif premier **l'impératif industriel**. Il s'est agi, pendant les 10 glorieuses (1963-1973), de faire pénétrer dans tous les replis du territoire le modèle de développement fordiste dont les deux piliers sont la production de masse et la consommation de masse. La concentration du développement industriel à Paris limitait donc la réussite de ce modèle, qui nécessitait un redéploiement à une nouvelle échelle, celle de l'ensemble du marché national.

La fixation volontariste de l'industrie et des grands équipements (secteurs publics structurants, tertiaire « supérieur », universités), dans les métropoles d'équilibre, qui étaient en fait de véritables **pôles de croissance** (à la Perroux), dément clairement la supposée haine des villes de l'aménagement du territoire. Le redéploiement industriel a pris la forme d'une fine division spatiale du travail¹⁰, d'une démultiplication de la mobilisation productive dans **tout** le territoire, dans les métropoles comme dans les villes moyennes, d'une délocalisation industrielle dans les régions rurales du Grand ouest. L'ensemble du territoire était donc mobilisé sous la houlette « directionnelle » de Paris d'abord, des métropoles d'équilibre ensuite.

Contrairement à la vision de Jacques Lévy, Paris n'a pas été négligé dans cette logique de pôle de croissance. Il s'agissait de « dégraisser » la région parisienne des fonctions « secondaires » et d'exécution (comprendre les fonctions industrielles) pour lui redonner du « muscle », spécialiser la métropole dans les fonctions tertiaires supérieures et en faire le seul pôle international français, le « hub » d'intermédiation avec l'extérieur. Pour intensifier ses fonctions stratégiques d'intérêt national, il a été également nécessaire de la dégraisser démographiquement en construisant les villes nouvelles. **En réalité, l'impératif industriel fordiste, la création de métropoles complémentaires à Paris et la spécialisation de la capitale dans les fonctions tertiaires et internationales ont constitué des piliers de l'aménagement du territoire.**

Aujourd'hui, le discours spatial est assez similaire : Paris et les métropoles, locomotives de croissance et de compétitivité, « tirent » le reste territoire. On a simplement changé d'échelle. On est passé de l'échelle nationale à l'échelle mondiale. On a changé d'épaisseur, de l'ancrage territorial des métropoles (OREAM) à la constitution d'un archipel métropolitain hors sol. Mais l'analyse des moteurs de la croissance reste la même, largement inspirée par François Perroux.

¹⁰ LIPIETZ A, Le capital et son espace, Maspéro, 1977

ANNEXE :

ZOOM SUR QUELQUES INJUSTICES SPATIALES

Compte-tenu de l'importance des notions de justice et d'égalité pour la définition des politiques publiques du futur CGET, nous avons souhaité centrer le regard sur les exemples évoqués par Jacques Lévy pour illustrer sa thèse de l'existence d'injustices proprement spatiales. Nous considérons comme lui que l'espace ne se limite pas à une projection des inégalités prenant leur source dans le social, mais qu'il génère, en tant que rapport social, des inégalités propres.

L'accès aux soins

Jacques Lévy reprend ici le débat très actuel de la rationalisation de la carte hospitalière. Il dénonce l'égalitarisme qui consiste à ne fermer aucun hôpital sur le territoire, y compris en zone peu dense et croit à la vertu des concentrations de l'offre de soins pour une meilleure qualité du service prodigué. Il remarque que ce qui compte dorénavant dans une société mobile, c'est le **temps d'accès** aux soins plus que la distance à l'équipement hospitalier.

L'inégalité en matière de santé ne se réduit cependant pas à la géographie des équipements hospitaliers. L'auteur remarque l'opposition entre une France surreprésentée en médecins et des déserts médicaux pas seulement en zone rurale mais aussi dans des régions denses. L'état de santé des habitants est également un grand facteur de différenciation territoriale (d'inégalités ?).

Ici s'exprime le point central du raisonnement de l'auteur, qui vaut pour toutes les formes d'injustice spatiale : l'inégalité est patente lorsque les **différenciations négatives ne sont pas corrigées par les politiques publiques**. Pour la santé, lorsque les politiques publiques n'agissent pas en amont dans le domaine de la prévention ou des conditions de travail par exemple.

Logement, l'aporie territoriale par excellence

Pour Jacques Lévy, le cas du logement social est emblématique des impasses d'une approche préférentiellement sociale donc a-spatiale, de la justice. La construction accélérée d'une masse de logements dans des communes à faible charge foncière au lendemain de la guerre, les politiques d'attribution des logements sur critères sociaux, l'absence de la compétence logement social dans les organisations intercommunales ont créé une géographie prioritaire de la politique de la ville, soit un véritable ghetto.

Une politique de **redistribution sociale équitable ignorant l'espace** a donc débouché sur la répartition spatiale inéquitable du « bien » logement. L'auteur fustige au passage la réorientation de l'aide à la pierre vers l'aide à la personne défavorisée. Pour lui, l'environnement du logement, la politique urbaine qui choisirait de requalifier l'urbanité participe du **capital spatial** qu'il est nécessaire d'offrir à tous.

Carte scolaire ou école à la carte

Les **spatialités** ou les « agirs spatiaux » des acteurs, reconfigurent et réinventent donc les territoires. Les politiques publiques sont condamnées à les prendre en compte pour être efficaces en matière de justice. Pour Jacques Lévy, l'école en est un flagrant contre-exemple. C'est un bien public qui combine par excellence les attentes individuelles des familles et les objectifs de promotion sociale et de compétitivité économique. C'est donc un outil stratégique de justice. Or, quelle politique spatiale de l'école est-elle menée ?

De ce point de vue, la carte scolaire constitue pour l'auteur une aberration, en ce qu'elle entérine les ségrégations spatiales produites par d'autres facteurs comme la segmentation résidentielle. Le plus grave est qu'il existe des « fuites dans la plomberie étatique », fuites organisées par l'Etat lui-même (dérogations, école privée affranchie de la carte scolaire, sélection des élèves par certains établissements).

Partant, l'une des solutions consisterait à étendre le bassin de recrutement des élèves pour promouvoir une certaine mixité sociale. Une autre possibilité consisterait à rehausser l'attractivité des établissements défavorisés en investissant dans l'équipement et la qualité de l'équipe pédagogique. Ou alors, il s'agirait de pratiquer de la « discrimination positive » à l'américaine en garantissant aux meilleurs élèves des lycées défavorisés un accès préférentiel aux établissements d'enseignement supérieur prestigieux. La **différentiation produira alors l'égalité** alors que la carte scolaire produit de l'inégalité en prétendant à l'uniformité.

La fiscalité produit des inégalités territoriales massives

Le dernier exemple de Jacques Lévy porte sur la redistribution du budget de l'Etat et le conduit à affirmer que celui-ci est un vrai **géo stratège de l'injustice !** Car ce sont les territoires les plus productifs, en l'occurrence les grandes villes et métropoles et en particulier, l'Ile de France, qui financent, par le jeu des transferts sociaux, les territoires les moins urbains donc les moins productifs et efficaces, au nom de la justice spatiale et de l'aménagement du territoire.

Or, ce mécanisme produit de l'injustice spatiale et des inégalités massives de revenus entre territoires. **Car ce sont les catégories les plus modestes des territoires productifs qui financent les catégories les plus aisées des territoires résidentiels.**

Priscilla DE ROO

6 novembre 2013